



Strasbourg le 12 janvier 2021

AUDIO CONFERENCE AVEC LA DRFIP DU 11 JANVIER 2021

La Directrice a réuni, en audio conférence, les organisations syndicales auxquelles elle a présenté ses vœux pour 2021.

Cette première audio conférence de l'année fait suite à l'évolution des mesures de couvre-feu pour faire le point sur la situation sanitaire.

Dès confirmation des nouveaux départements concernés par le couvre-feu à 18h, la direction a adressé aux chefs de service le modèle d'attestation pour les agents qui en exprimeraient le besoin. Chaque agent doit pouvoir partir de son domicile après 6 heures et l'avoir rejoint à 18 h, ce qui correspond à la très majorité des agents du Bas-Rhin. L'attestation est dérogatoire, lorsqu'un contretemps ou des horaires de transport en commun ne permettent pas de respecter le couvre feu. La direction, dans la mesure du possible, va équiper en priorité les agents qui seraient dans ce cas.

L'état des lieux dans le Bas-Rhin du lundi 11/01/2021 :

- nombre d'agents présents : 863 (76%)
- nombre d'agents absents : 210
- nombre d'agents vulnérables en ASA : 5
- nombre d'agents en septaines : 3 et 3 pour autre motif (69 cas covid depuis le début de l'épidémie)
- nombre de télétravailleurs : 275 dont 56 nomades (24%)

Point sur les équipements des télétravailleurs :

- 48 % d'agents sont équipés
- 20 % des équipements sont en cours de déploiement

Le télétravail continue à être privilégié pour les prochaines semaines, il doit être mis en œuvre, au maximum des possibilités pour limiter les déplacements. Les équipements sont remis au fur et à mesure des livraisons.

La direction a remarqué une situation disparate entre les services. Il a été constaté que dans certaines trésoreries, à part les chefs de service aucun autre agent ne télétravaille.

Les portables équipés en VPN 15 seront bientôt substitués en VPN 10.

Pendant cette situation exceptionnelle, il n'y a pas de convention de télétravail, c'est une mesure dérogatoire. Une note de service a été adressée à tous les chefs de service pour recenser les demandes d'équipements complémentaires.

Concernant l'accueil du public, il est préconisé de privilégier les rendez-vous téléphoniques et éviter au maximum d'accueillir un trop grand nombre de personnes.

La demande relative à l'octroi de journée d'autorisation d'absence aux agents lors des indisponibilités d'Helios les 15 et 22 janvier prochains (en parallèle à celle octroyée pour les indisponibilités de novembre) a été rejetée par la Direction Générale. Il est précisé qu'il n'est pas pour autant question de faire revenir tous les agents en présentiel, comme plusieurs chefs de services l'ont envisagé.

La fermeture des restaurants administratifs liée à la faible fréquentation en cette période de congés de fin d'années, ne pourra donner suite au remboursement forfaitaire des frais de repas.

Par contre le restaurant de l'hôtel du département est fermé depuis le 31/10. Cette fermeture est liée au fait que la totalité du personnel est en télétravail, et est imputable à la crise sanitaire. Les agents de la paierie départementale peuvent donc bénéficier de la prise en charge de leurs frais de repas durant la période de fermeture.

Un nouveau médecin de prévention prendra ses fonctions à partir du 1^{er} avril 2021. Avant cette période un médecin fera l'interim deux jours par semaine du 1^{er} février au 31 mars 2021.

Pragmatisme et réactivité. La CFTC est toujours à vos côtés.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter la permanente régionale Sandra Périn :
sandraperincftc@gmail.com 07.69.15.92.36